



Paris, le 23 décembre 2011

AVENANT AU CONTRAT DE LIQUIDITE

HERMES INTERNATIONAL a décidé de réduire les apports du contrat de liquidité de 5 000 000 euros, portant à 2 818 226,30 euros le montant espèce affecté au contrat de liquidité HERMES INTERNATIONAL mis en œuvre le 06 juin 2005 avec Oddo Corporate Finance, qui a été amendé par un premier avenant le 08 décembre 2005.